La Sécurité aux abords des écoles !

Éducation

Guide à l'attention des parents d'élèves

Ville d'Obernai
Place du Marché CS 80 205
67 213 Obernai Cedex
Tél. 03 88 49 95 95
www.obernai.fr

Obernai

Faisons attention à nos enfants !

De notre comportement d'adulte dépend leur sécurité.

À proximité des écoles

Ne vous arrêtez pas :

- **en double file sur les parkings,**
- **dans les voies de circulation,**
- **sur les passages piétons.**

Ne stationnez pas :

- **sur les places réservées,**
- **hors cases,**
- **devant l'entrée de l'école,**
- **sur les trottoirs.**

- **Redoublez de vigilance en manœuvrant avec votre véhicule sur les parkings et sur la route.**
- Ne soyez pas trop pressés, ne prenez pas de libertés avec le Code de la route en oubliant les règles élémentaires. Déposer ou chercher votre enfant à l'école ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des autres enfants !
- Respectez le sens de circulation du parking, adaptez votre vitesse et garez-vous sur des emplacements matérialisés.
- N'utilisez pas indûment les places réservées (places pour personnes à mobilité réduite, livraisons...).
- N'hésitez pas à faire quelques mètres à pied... Marcher, c'est bon pour la santé !
- Restez attentifs, détendus et patients.

VIGIPIRATE

Dans le cadre du Plan Vigipirate renforcé, la sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

Toutes les écoles sont desservies par des parkings et il convient aux personnes venant déposer ou chercher un enfant de les utiliser correctement pour des raisons évidentes de sécurité et de bonne circulation !

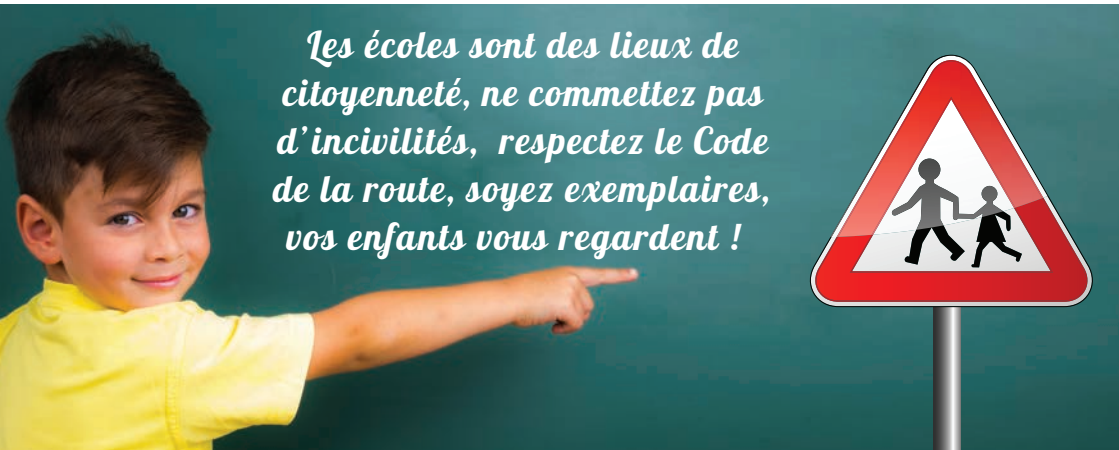

Si vous venez en voiture...

Au Groupe scolaire du Parc

- Le parking de l'Altau est sous vidéo-protection.
- Le stationnement y est limité à 24h afin de garantir les places de stationnement.
- Les camping-cars peuvent s'y stationner mais uniquement sur la partie basse du parking.
- Il est interdit de stationner ou de s'arrêter en dehors des emplacements matérialisés.

Au Groupe scolaire Freppel

- Le parking des Remparts est sous vidéo-protection.
- Le stationnement ou l'arrêt des véhicules est interdit juste devant l'école, rue du Général Gouraud.

À l'école élémentaire Pablo Picasso et à l'école maternelle Camille Claudel

- Le Parking Europe dessert les écoles et le périscolaire.
- Il est interdit de stationner ou de s'arrêter dans la rue du Maréchal Juin.
- Des places de stationnement en "zone bleue" ont été aménagées, rue du Village, devant l'école maternelle autorisant 20 minutes de stationnement maximum.
- Il est interdit de circuler et de stationner dans la rue du Square Saint Charles.

Si vous venez à pied à l'école, respectez aussi le Code de la route

- Tout au long de l'année scolaire, au moment des entrées et sorties des écoles, cinq agents communaux, appuyés par les agents de la Police municipale, sécurisent les traversées, par les enfants, des passages piétons dangereux. Rappelez à vos enfants qu'il faut, pour leur sécurité, respecter les consignes de ces agents.
- Apprenez à vos enfants à regarder de chaque côté avant de traverser une route.
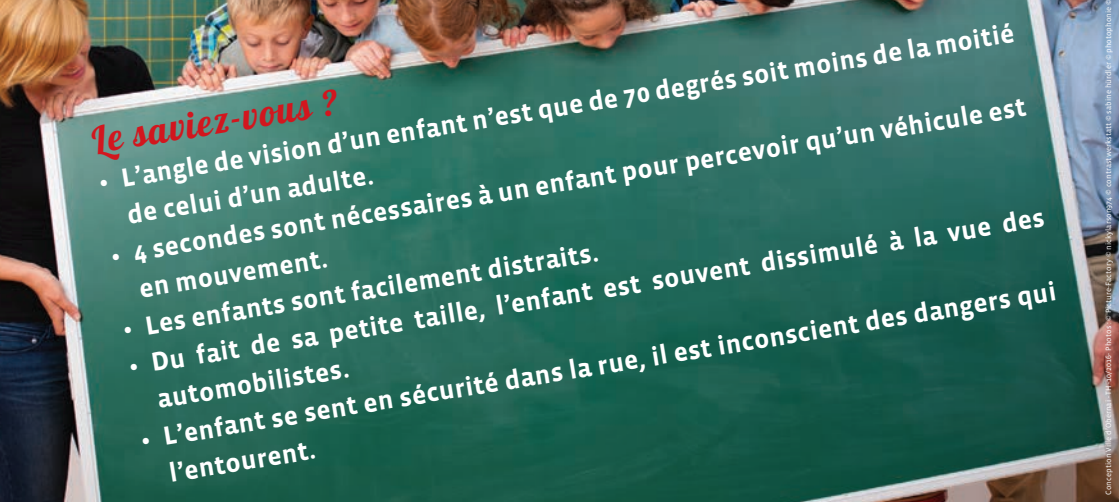
Plus qu'ailleurs, l'école doit être un lieu d'exemplarité et de sécurité. Les environs de l'école doivent suivre les mêmes règles.